

# Nouveautés matérielles et instruments sur les dimensions de la durabilité: Dimension écologique



Ruth Freiermuth Knuchel

Conférence en ligne sur les marchés publics durables

30 mars 2021



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**BKB**

Beschaffungskonferenz des Bundes  
Conférence des achats de la Confédération  
Conferenza degli acquisti della Confederazione

**KBOB**

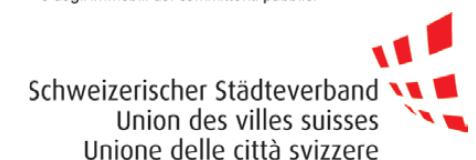
Koordinationskonferenz der Bau- und Liegenschaftsorgane  
der öffentlichen Bauherren  
Conférence de coordination des services de la construction  
et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics  
Conferenza di coordinamento degli organi della costruzione  
e degli immobili dei committenti pubblici



Schweizerischer Gemeindeverband  
Association des Communes Suisses  
Associazione dei Comuni Svizzeri  
Associazion da las Vischnancas Svizras



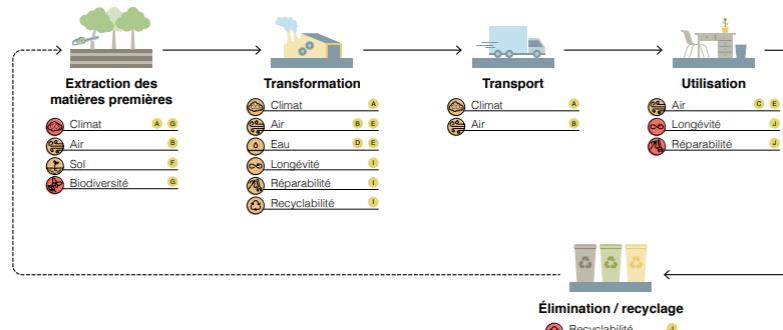
BPUK DTAP DCPA



Schweizerischer Städteverband  
Union des villes suisses  
Unione delle città svizzere



# Définir des critères environnementaux pertinents: réduire les couts externes



Conditions de participation  
Art. 12 LMP;  
4 OMP

Critères d'aptitude  
Art. 27 LMP;

Spécifications techniques  
Art. 30 LMP;  
7 OMP

Critères d'adjudication  
Art. 29 LMP;

À l'aide de la [matrice de pertinence](#)

## 1<sup>re</sup> étape

Analyser le cycle de vie du bien ou du service

## 2<sup>e</sup> étape

Identifier les causes des impacts environnementaux

## 3<sup>e</sup> étape

Connaître les pistes d'action: comment réduire un impact environnemental? comment préserver les ressources?

## 4<sup>e</sup> étape

Définir des critères pertinents comme spécifications techniques ou comme critères d'adjudication.



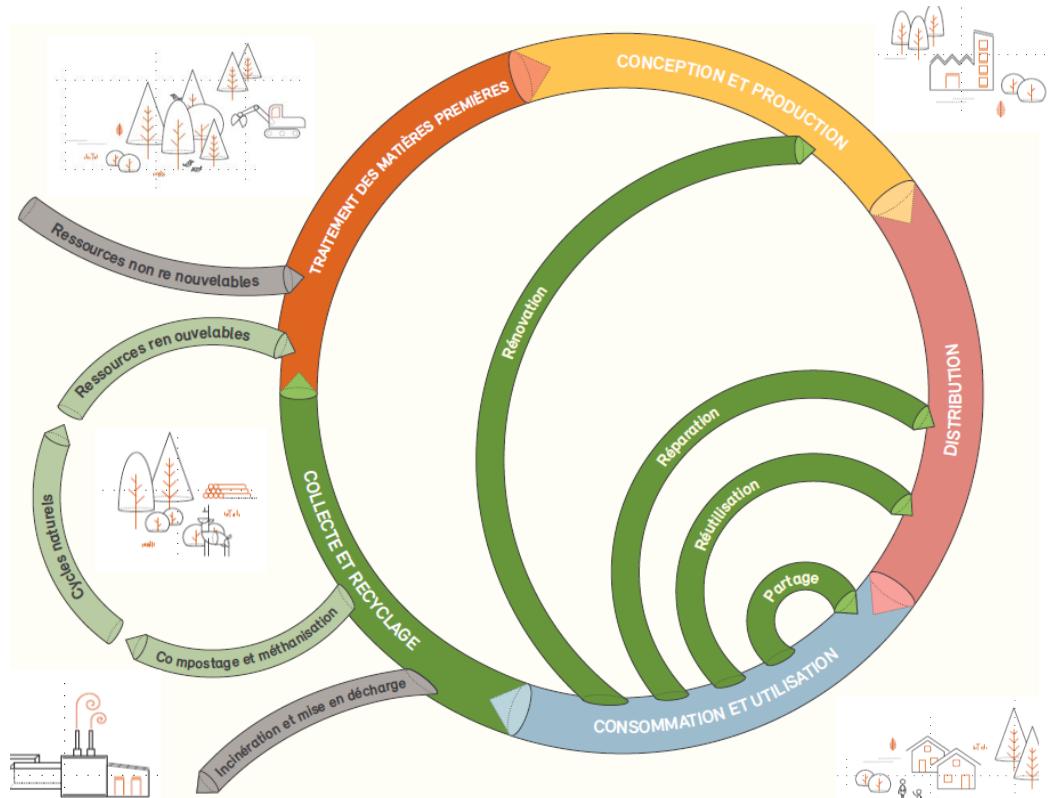
# Le respect du droit de l'environnement et des accords internationaux sur l'environnement est une condition obligatoire de participation

- Avec l'introduction des nouvelles conditions de participation, la dimension écologique a été renforcée.
  - **L'auto-déclaration des fournisseurs** doit faire l'objet d'un examen critique. S'il existe un risque de violation de la législation environnementale, l'adjudicateur est tenu de demander des preuves supplémentaires.
- ✓ Un **changement de culture en matière d'adjudication** signifie également que la **définition des besoins** implique la question de la **nécessité** et du **design pour l'environnement**.





# Pensez en termes de cycles



Le service spécialisé des marchés écologiques à l'OFEV élabore des recommandations et des instruments et soutient les acheteurs. [achats-responsables@bafu.admin.ch](mailto:achats-responsables@bafu.admin.ch)

- Une attention particulière doit être accordée à **l'économie circulaire**. Cela permet de préserver les ressources, de réduire la pollution environnementale et de renforcer l'économie locale :
  - Partagez ou louez au lieu d'un achat
  - La réutilisation, la réparation ou la rénovation sont dans de nombreux cas préférables à l'achat de produits neufs.
  - Utilisez des matériaux recyclés et demandez que les matériaux soient étiquetés.